



**DEUXIÈME (2^{ème}) SESSION DU FORUM PERMANENT
DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE**

**THEME : REALISER LE RÊVE : UNE DECLARATION DES NATIONS
UNIES SUR LA PROMOTION, LA PROTECTION ET LE PLEIN
RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, DES PERSONNES
D'ASCENDANCE AFRICAINE.**

**DÉCLARATION DE S.E.MME YAPI-BAH HALLEY CHRISTINE,
REPRESENTANTE PERMANENTE ADJOINTE
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

A vérifier au prononcé

New York, le 30 mai 2023

Salle de Conférence 4 à 10h00

Monsieur le Président,

Ma Délégation s'associe à la déclaration prononcée au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

Monsieur le Président,

Plus d'un demi-siècle après les indépendances, et en dépit de quelques progrès accomplis, la lutte engagée par nos pères en vue de rétablir définitivement les droits et le bien-être de leurs descendants, confisqués par l'esclavage et la colonisation, n'a pas encore produit les résultats escomptés.

En effet, alors que les Nations Unies ont fait le pari de « ne laisser personne de côté », des personnes d'ascendance africaine continuent de souffrir de la discrimination raciale, de la marginalisation ainsi que de la pauvreté endémique, exacerbée par les effets du changement climatique, l'insécurité et les conflits armés qui poussent bon nombre d'entre eux sur la voie de la migration, souvent dans des conditions périlleuses, sans être certains d'être bien accueillis dans les lieux de destination.

Monsieur le Président,

Malgré, la reconnaissance par la Déclaration et le Programme d'action de Durban des conséquences persistantes de l'esclavage et de la colonisation sur les personnes d'ascendance africaine, et la proclamation de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, des actions concrètes qui impacteront en profondeur leur condition de vie sont toujours attendues.

Dans ce contexte, la Déclaration politique sur les personnes d'ascendance africaine qui est une occasion unique d'accélérer la promotion des droits de celles-ci, devra mettre un accent sur la lutte contre le profilage racial ainsi que le racisme, les discours de haine et suprématistes y compris en ligne et dans le milieu sportif en proposant des mesures suffisamment dissuasives.

Il est également essentiel de s'attaquer aux principales causes du racisme et de la discrimination raciale. Il s'agit notamment de :

- La pauvreté, qui doit être traitée en prenant en compte le droit à l'emploi décent, à l'éducation et à la santé, en particulier des migrants d'ascendance africaine et de leur famille ainsi que la question des réparations des préjudices économiques subies par ces peuples du fait de l'esclavage et de la colonisation ;
- et l'ignorance, qui doit être combattue à travers l'information et la sensibilisation, y compris à travers des curricula scolaires sur la contribution majeure apportée par les personnes d'ascendance africaine à l'humanité.

Monsieur le Président,

Je voudrais conclure en vous réitérant le plein soutien de la Côte d'Ivoire dans vos efforts visant à améliorer la condition, toujours difficile, des peuples d'ascendance africaine.

Je vous remercie